



## CONTEXTE GENERAL/ ACTUALITES

Depuis le mois de mars, la France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont touchées par une forte sécheresse. Cela se traduit par la prise de nombreux arrêtés (inter)départementaux sécheresse, et des restrictions sur certains usages.

(<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>)

Ce contexte climatique exceptionnel a conduit la Commission Exécutive de la Durance à s'adapter à la situation. Durant les mois de mai et juin, les canaux se sont mobilisés et réunis à de nombreuses reprises. Ces réunions ont été l'occasion d'échanges et de prises de décisions. En effet, les canaux de la CED souhaitent tout mettre en œuvre pour ne pas utiliser la réserve agricole de Serre-Ponçon avant le 1<sup>er</sup> juillet.

La situation hydrologique sur la Durance et ses confluent est, cette année, largement déficitaire du fait d'un stock neigeux historiquement bas et de la très faible pluviométrie de ces derniers mois. Les températures élevées du mois de mai ont avancé et accéléré la fusion de la neige. Le débit entrant à Serre-Ponçon, qui n'est donc plus soutenu par la fonte de la neige, est extrêmement faible. A la fin du mois de juin, le débit disponible pour les canaux de la CED en Basse-Durance est compris entre 40 et 50 m<sup>3</sup>/s, pour 200 à 220 m<sup>3</sup>/s à la même période les années précédentes.

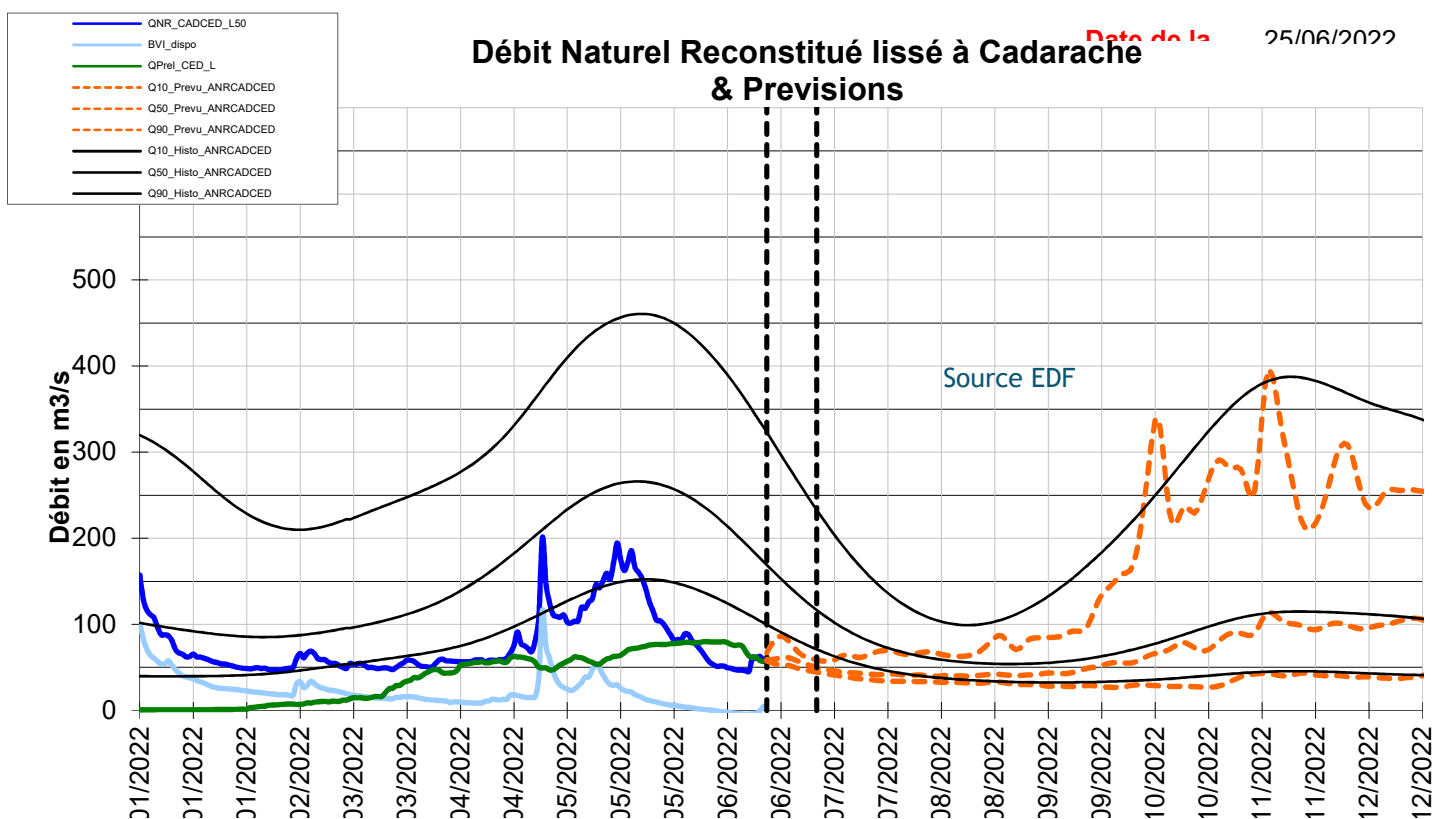
La CED s'est réunie le lundi 13 juin et a décidé d'une restriction des prélèvements de 10%, conformément à son protocole de gestion de crise. Cette restriction de 10% s'est appliquée à l'ensemble des canaux de la CED, excepté le canal de Marseille qui assure l'alimentation en eau potable de la ville de Marseille (usage prioritaire).

Le 17 juin, dans un esprit de responsabilité partagée, notamment entre canaux des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, les membres de la CED ont convenu, à l'unanimité, de mettre en place des restrictions de prélèvements à hauteur de 25%, soit à un niveau supérieur à celui prévu par le protocole de gestion de crise de la CED (prévoyant une baisse maximale de 20% des prélèvements). Compte-tenu du mode de calcul des restrictions canal par canal (calcul se basant à la fois sur le niveau de prélèvement du canal et sur sa dotation), la restriction globale de 25% s'est traduite, pour certains canaux des Bouches-du-Rhône, par une restriction effective de plus de 30 à 35% (limite au-delà de laquelle il devient techniquement impossible d'aller). Cette décision forte de restriction des prélèvements des canaux de la CED aura d'importantes répercussions économiques à la fois pour les exploitations agricoles des territoires concernés mais également pour les gestionnaires de canaux.

Cette baisse drastique des prélèvements n'a cependant pas suffi pour éviter un déstockage anticipé de la réserve agricole, aussi la CED a-t-elle porté une demande de déstockage anticipé auprès d'EDF.

Une réunion dans la Crau (Union Boisgeline Craonne) a eu lieu le mardi 21 juin, mettant en évidence le caractère inopérant des restrictions pour certains canaux gravitaires ne pouvant plus fonctionner avec des restrictions de plus de 20%.

Face à ces difficultés techniques, la CED a décidé à la fin du mois de juin d'étudier la possibilité, au titre de l'alimentation de la nappe de Crau (300 000 habitants concernés), une proposition concernant l'Union Boisgeline Craonne.



VIGILANCE DESTOCKAGE DE LA RESERVE AGRICOLE

Scénario	Déstockage anticipé au 1 <sup>er</sup> juillet	Dépassement au 31 août	Dépassement au 30 septembre
Q50	100%	71.4%	81%
Q90	100%	83.3%	90.5%

AJUSTEMENT DES PRELEVEMENTS EN BASE DURANCE

Afin de suivre au plus près l'évolution de la situation, la CED se réunit de manière hebdomadaire afin d'intégrer les informations transmises par EDF.

Face à la gravité de la situation, il conviendra de suivre le débit entrant quotidiennement au lac de Serre-Ponçon.